

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GLACIVAP

Version: 25h

Date de révision: 13/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: GLACIVAP
1. 1. 1. Contient:
- xylène (mélange isomère o, m, p)
 - éthylbenzène
 - Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié
 - diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4]
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Enduit d'imprégnation (Primaire)
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA AG
Härdlistrasse 1 – 2
8957 Spreitenbach
Suisse
Tél: +41 (0)56 418 59 30
Télécopie: +41 (0)56 418 59 31
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit: 1352.1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Liqinf2 / SGH02 - H225 *
 - * Irrcut2 / SGH07 - H315 *
 - * Senscut1 / SGH07 - H317 *
 - * Canc2 / SGH08 - H351 *
 - * Toxaqchron3 / H412 *
 - * Toxaiguë 4 / SGH07 - H332 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger:
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H332 Nocif par inhalation.
2. 2. 3. Prévention:
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
 - P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
 - P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 - P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
 - P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
 - P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 - P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 - P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 4. Intervention:
- P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
 - P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
 - P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GLACIVAP

Version: 25h

Date de révision: 13/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	<p>P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>EUH 204 EUH208 Contient du (de la) • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4], • di-n-butylétainlaurate Peut produire une réaction allergique.</p>
2. 4. Autres dangers:	<p>Aucun.</p>

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• xylène (mélange isomère o, m, p) - N° CAS: .1330-20-7 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32 - Conc. (% pds) : 5 < C <= 20 - SGH : * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - STOT un. 3. - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Tox. aq. chron. 3 - H412• éthylbenzène - N° CAS: .100-41-4 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - SGH : * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Tox. aq. chron. 3 - H412• Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - SGH : * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - STOT un. 3. - H336 - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410• butanone; méthyléthylcétone - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - SGH : * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319 - Divers : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4] - N° Id: 615-005-00-9 - N° CAS: 25686-28-6 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - SGH :
---	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GLACIVAP

Version: 25h

Date de révision: 13/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Canc. 2 - H351
- (Eye Irrit.: H319: C >= 5% - STOT SE 3: H335: C >= 5% - Skin Irrit. 2: H315: C >= 5% - Resp. Sens: H334: C >= 0,1%)
- Divers :
VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,051

• toluène
- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :

* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361
- Divers :

VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188

• di-n-butylétainlaurate
- N° CE: 201-039-8 - N° CAS: 77-58-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119496068-27
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT un. 1 - H370 - STOT rép. 1 - H372 * SGH05 - Corrosion - Corr. cut. 1A - H314 - Repr. 1A - H360 - Mutag. 2 - H341

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GLACIVAP

Version: 25h

Date de révision: 13/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p.ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques). |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Enduit d'imprégnation (Primaire) |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GLACIVAP

Version: 25h

Date de révision: 13/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900 • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4] : VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,051 • toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188

• xylene : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 250
• ethylbenzene : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 88,4

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés
Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur: noir
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: 20°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non déterminé.
9. 1. 8. Pression de vapeur: 8.3 kPa (à 50°C)
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 0.97
9. 1. 10. Viscosité: 450 mPa.s

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: non miscible
9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

9. 3. Autres données: VOC : 268 g/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GLACIVAP

Version: 25h

Date de révision: 13/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune.
10. 4. Conditions à éviter:	Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, acide benzoïque, benzène, diphényle, phénylbenzoate.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non déterminé.
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1133
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	ADHESIFS
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	30
14. 3. 5. Code de classification et	F1 640E

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GLACIVAP

Version: 25h

Date de révision: 13/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

dispositions spéciales:

- | | |
|--|-------------------------------|
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage: | P001 IBC03 LP01 R001 -/- PP1 |
| 14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: | (D/E) |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 3 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 3 |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | non |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | se référer aux points 8 et 13 |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement CE 1907-2006
Règlement CE 1272-2008
Règlement CE 790-2009
Règlement CE 453-2010 |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non applicable. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|---|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. |
|---|---|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GLACIVAP

Version: 25h

Date de révision: 13/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 3. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 4. Historique:
16. 4. 1. Date de la première édition: 17/07/2008
16. 4. 2. Date de la révision précédente: 22/05/2015
16. 4. 3. Date de révision: 13/10/2016
16. 4. 4. Version: 25h
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: 1 > 16
16. 5. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr